

**Conseil des corporations de la  
Couronne**

*Une corporation de la Couronne du Manitoba*

**Rapport du troisième trimestre de 2003**

This information is also available in English.  
Please call (204) 949-5270.

# **Conseil des corporations de la Couronne**

*Rapport du troisième trimestre  
pour la période de trois mois ayant pris fin  
le 30 septembre 2003*

---

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
<b>Lettre d'accompagnement</b>	
<b>Rapport sur les activités du Conseil</b>	1
<b>Rapports du Conseil</b>	
Corporation manitobaine des loteries	1
<b>Présentations au Conseil</b>	6
<b>Vue d'ensemble des états financiers du Conseil des corporations de la Couronne pour la période de neuf mois ayant pris fin le 30 septembre 2003 (non vérifiés)</b>	7

Le 25 novembre 2003

Monsieur Gregory Selinger  
Ministre responsable  
du Conseil des corporations de la Couronne  
Palais législatif, bureau 103  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C OV8

Monsieur le Ministre,

En vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, le Conseil des corporations de la Couronne est tenu de publier un rapport trimestriel. Vous trouverez ci-joint le rapport s'appliquant à la période de trois mois ayant pris fin le 30 septembre 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR  
Arthur V. Mauro,  
président du conseil d'administration

## **Conseil des corporations de la Couronne** **Rapport du troisième trimestre de 2003**

---

### **Rapport sur les activités du Conseil**

Au cours du troisième trimestre, des représentants du Fonds de développement économique local ont fait une présentation au Conseil qui portait sur le gouvernement d'entreprise, les plans stratégiques et la performance financière.

### **Rapports du Conseil**

#### **Corporation manitobaine des loteries**

Dans le cadre de son mandat, le Conseil des corporations de la Couronne («le Conseil») examine le mandat et les initiatives stratégiques de chacune des corporations de la Couronne qui sont de son ressort. Au cours du troisième trimestre, le Conseil a procédé à l'examen de la Corporation manitobaine des loteries («la CML»).

Nous avons examiné les stratégies et la procédure observées par la CML dans le but de réduire le risque (i.e. de réduire l'incertitude quant à la possibilité d'atteindre les résultats espérés), et d'influencer et de saisir les occasions qui se présentent actuellement. Nous avons recherché les résultats axés sur le client qui étaient valables aux yeux des parties concernées et qui démontraient, d'une part, la satisfaction du client quant au service fourni et la capacité de s'améliorer et d'innover, et, d'autre part, l'efficacité et l'efficience des pratiques commerciales de la CML. Une bonne performance dans ce domaine est essentielle au succès continu de la CML.

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du troisième trimestre de 2003***

---

La CML a terminé avec succès l'exercice 2003, avec une solide performance financière qui a dépassé ses attentes et celles du gouvernement. La CML a poursuivi avec intensité ses efforts de renforcement de ses capacités organisationnelles au chapitre des pratiques exemplaires, ainsi que de perfectionnement des compétences et de développement de son infrastructure, dans le but de bien se placer pour toutes les occasions pouvant se présenter et d'atteindre ainsi le succès escompté.

La démarche de gestion des ressources humaines de la CML, axée sur les pratiques exemplaires, lui a valu d'être reconnue par ses pairs à l'échelle locale et nationale pour son leadership et son excellence organisationnelle. Le ministre responsable de la CML a publiquement félicité cette dernière de ses réussites. La corporation se prépare à mener son premier sondage d'opinion auprès de son personnel.

La CML a procédé à une réorganisation générale qui a réuni toute l'exploitation du jeu dans un seul secteur. Une nouvelle division des services généraux a été créée. Son rôle sera d'exercer un leadership et d'assumer une responsabilité générale dans les domaines suivants : la politique stratégique et l'élaboration de stratégies, la technologie de l'information, la commercialisation, les services de projet et l'exploitation de casinos par des Premières nations. La CML a assumé la responsabilité des services d'aliments et de boissons dans les casinos de Winnipeg et a intégré plus de 200 nouveaux employés au sein de son organisation.

Au cours de l'année, la CML a poursuivi ses améliorations et a préparé l'achèvement d'un cadre de gouvernement d'entreprise axé sur les pratiques exemplaires.

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du troisième trimestre de 2003***

---

La CML a également amélioré sa politique relative à la pratique responsable du jeu en élaborant une stratégie quinquennale (2003 - 2008) qui lui permettra de continuer à exercer un rôle de chef de file dans ce domaine. La CML attache une grande importance à la détection et à la réduction du jeu compulsif, comme en témoignent les trois niveaux de ses activités de formation permanente visant à y sensibiliser son personnel, ainsi que l'ouverture en janvier 2003, au casino *McPhillips Street Station*, d'un centre d'information sur la pratique responsable du jeu, le premier centre semblable en Amérique du Nord qui soit situé sur les lieux mêmes d'un casino.

La CML est en voie d'acquisition de matériel de remplacement afin d'incorporer à son réseau d'appareils de loterie vidéo des éléments de pratique responsable du jeu.

Le mandat de la CML est d'atteindre les objectifs établis dans la *Loi sur la Corporation manitobaine des loteries*.

La Corporation manitobaine des loteries s'acquitte de son mandat en visant des fins commerciales justifiées tout en maintenant un équilibre entre ses objectifs sociaux et ses responsabilités financières. Les membres du conseil d'administration de la CML s'acquittent avec la diligence requise de leurs fonctions de gouvernement d'entreprise et d'obligation redditionnelle.

La CML continue d'améliorer ses processus de contrôle et de planification stratégique, budgétaire et commerciale. Les hypothèses et le processus de planification de la CML sont appropriés dans son environnement commercial actuel. La corporation

## **Conseil des corporations de la Couronne** **Rapport du troisième trimestre de 2003**

---

continue d'orienter ses efforts vers l'atteinte des résultats espérés et vers la protection des biens publics dans le cadre de son exploitation.

Tout ce que la CML a investi dans l'exploitation du jeu et dans l'agrément de ses installations lui permet d'accorder à ses clients un divertissement qui inclut des activités de jeu ultramodernes, des spectacles sur scène et un service de restauration. La CML continue d'introduire dans ses casinos du matériel de jeu qui n'exige pas de monnaie (*Ticket-In, Ticket-Out*). En réduisant l'obligation de transporter de la monnaie, ces appareils représentent un avantage pratique pour les clients et, pour les membres du personnel, une diminution du risque d'accidents en milieu de travail.

Avec l'appui entier des principaux intéressés et de ses partenaires commerciaux, la CML poursuit sa campagne de publicité « Les casinos de Winnipeg », axée sur la promotion de ses restaurants. Les commentaires des clients et les sondages d'opinion indiquent que la corporation a bonne réputation. La CML utilise les renseignements obtenus pour améliorer davantage le divertissement qu'elle offre.

La CML travaille avec diligence à la mise en oeuvre de l'initiative gouvernementale visant l'exploitation de casinos par des Premières nations. La Province a signé des ententes-cadres générales et la CML a conclu des conventions de gestion et de conduite avec les promoteurs de deux casinos devant être exploités par des Premières nations. Le 15 février 2002 avait lieu l'ouverture du casino Aseneskak sur le territoire de la nation crie Opaskwayak, près du Pas. La CML a pris des mesures d'appui au casino en ce qui concerne la promotion de son exploitation.

## **Conseil des corporations de la Couronne** ***Rapport du troisième trimestre de 2003***

---

La CML continue de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer sa culture d'entreprise et à améliorer la qualité de vie au travail et la communication avec ses employés.

La CML utilise un modèle formel de gestion du risque et elle dispose de stratégies et de processus appropriés pour reconnaître et réduire les risques liés à son exploitation. Elle a eu recours à des consultations externes afin de s'assurer que son modèle de gestion du risque est approprié, et elle saisit les occasions qui s'offrent d'en améliorer la mise en œuvre à l'échelle de toute la corporation et de l'intégrer davantage dans son exploitation. Le conseil d'administration et la haute direction de la CML comprennent les stratégies de réduction du risque et ils les mettent en œuvre de façon efficace.

Les mesures prises contribuent déjà substantiellement à la performance générale de la CML. Une meilleure compréhension de la gestion et de la réduction du risque à l'échelle de toute la corporation peut en améliorer davantage la performance.

La CML offre un service optimal et conforme à la politique générale du gouvernement. Elle dirige ses activités commerciales dans le respect des normes d'économie, d'efficacité et d'efficience.

Bien que notre évaluation de la situation commerciale et de l'exploitation de la CML demeure favorable, nous estimons néanmoins que son risque commercial est à la hausse.

La CML est une source importante de recettes pour le gouvernement : elle représente 5,4 % du total des recettes fiscales et non fiscales du Manitoba. Maintenir

**Conseil des corporations de la Couronne**  
***Rapport du troisième trimestre de 2003***

---

une telle contribution sera un défi pour la corporation, étant donné le contexte en évolution constante dans lequel s'exerce la politique se rapportant au jeu.

Depuis notre examen de novembre 2002, la CML a adopté les mesures requises dans les domaines où il fallait, selon nous, apporter des clarifications de mandat et de politique. On n'a pas encore réglé complètement la question des mesures d'appui à la création d'une politique générale dans le domaine du jeu au Manitoba, ainsi que celle de l'élaboration d'indicateurs de performance supérieure à l'échelle d'une grande entreprise. Le travail se poursuit.

**Présentations au Conseil**

Aucune présentation n'a été faite au Conseil au cours du troisième trimestre concernant des allégations ou des plaintes à l'endroit d'une corporation de la Couronne du ressort du Conseil.

**Conseil des corporations de la Couronne**  
***Rapport du troisième trimestre de 2003***

---

**Vue d'ensemble des états financiers du Conseil des corporations de la Couronne pour la période de neuf mois ayant pris fin le 30 septembre 2003 (non vérifiés)**

Les frais d'exploitation sont récupérés des corporations de la Couronne par l'imposition d'une cotisation allouée au prorata et déterminée en fonction des recettes de chaque corporation de la Couronne. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les frais pour cette période ont diminué de 15 000 \$ par rapport à la même période l'an dernier. La diminution est principalement attribuable à une modification des données comptables se rapportant aux charges proratisées pour les vacances, et à des dépenses de perfectionnement professionnel moins élevées.

**Balance Sheet**  
(unaudited)

	September 30	
	2003	2002
	(thousands of dollars)	
<b>Assets</b>		
<b>Current</b>		
Cash	\$ 455	\$ 218
Accounts receivable	1	-
	456	218
<b>Capital assets (note 2)</b>	6	8
	\$ 462	\$ 226
 <b>Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets</b>		
<b>Current</b>		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 50	\$ 43
Levies received in advance	167	41
Due to Manitoba Crown corporations	186	102
	403	186
<b>Retirement allowances and other benefits payable</b>	53	32
	456	218
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets</b>	6	8
	\$ 462	\$ 226

**Statement of Income and Reserve**  
**Reflecting Net Investment in Capital Assets**  
**(unaudited)**

---

	Nine Months Ended September 30	
	2003	2002
	(thousands of dollars)	
<b>Income</b>		
Recoveries from corporations through levies	\$ 439	\$ 456
Interest	5	3
	<u>444</u>	<u>459</u>
<b>Expenses</b>	<u>445</u>	<u>460</u>
<b>Excess of expenses over income</b>	\$ (1)	\$ (1)
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period</b>	<u>7</u>	<u>9</u>
<b>Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period</b>	<u>\$ 6</u>	<u>\$ 8</u>

**Notes to Financial Statements**  
**September 30, 2003**

---

**1. Recoveries of expenses from Crown corporations**

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

**2. Capital assets and depreciation policy**

These are comprised of office furniture and equipment and computer equipment:

	September 30	
	2003	2002
	(in thousands of dollars)	
Cost		
Office furniture & equipment	\$58	\$58
Computer equipment	56	56
	<u>\$114</u>	<u>\$114</u>
Accumulated Depreciation		
Office furniture & equipment	53	51
Computer equipment	55	55
	<u>108</u>	<u>106</u>
Net Book Value	<u><u>\$6</u></u>	<u><u>\$8</u></u>

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

**3. Statement of cash flows**

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.